Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des exigences

Ressources naturelles Canada (RNCan) a besoin d'une expertise technique en milieu marin afin d'obtenir le soutien nécessaire à l'utilisation de matériel appartenant à la Commission géologique du Canada. Le soutien technique requis peut varier en fonction des exigences de maintenance, des défaillances ou de la modernisation du matériel, par exemple. RNCan émettra une offre à commande afin de satisfaire aux exigences techniques au fur et à mesure des besoins. Le titulaire de l'offre à commandes sera responsable de l'installation, de l'exploitation, de l'entretien et de l'étalonnage de systèmes sismiques à haute résolution et de la prestation d'un soutien, tel qu'indiqué ci-après.

Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités

<u>Le fournisseur doit démontrer qu'il possède au moins deux années d'expérience dans les domaines suivants</u>:

Systèmes sismiques à haute résolution :

- installation, exploitation, étalonnage et entretien de l'équipement sismique haute résolution indiqué ci-dessous :
 - Console de commande remorquée en profondeur Huntec
 - Fourniture et interfaçage de composantes/sous-systèmes modernes afin de remplacer les composantes/les sous-systèmes obsolètes du système Huntec
- Installation, exploitation, étalonnage et entretien de l'équipement sismique à haute résolution indiqué ci-dessous :
 - Flûtes sismiques analogiques à canal unique court

- Petits systèmes portatifs de profilage de sédiments
- Plaques boomer (construction et étalonnage)
- o Chandelles et traîneaux de type étinceleur
- o Récepteurs sismiques
- o Alimentation électrique pour les sources sismiques

Personnel technique et expérience nécessaires pour satisfaire chacune des exigences de l'offre à commandes : (remarque – ce ne sont pas tous les employés techniques qui seront requis pour chacune des commandes subséquentes)

Technicien principal

 Spécialiste de l'instrumentation électronique – conception, entretien, installation et exploitation de divers instruments géophysiques/océanographiques électroniques susmentionnés et appartenant à RNCan.

Technicien subalterne

 Connaissance du travail à bord d'un navire et capacité à réaliser le chargement/déchargement routinier d'équipement sous la direction d'un supérieur.

Technologue principal

 Spécialiste en remorquage en profondeur Huntec – entretien, étalonnage, mobilisation/démobilisation et exploitation sur le terrain du système sismique à remorquage en profondeur Huntec appartenant à RNCan.

Étant donné que la plupart des travaux exigent que les techniciens montent à bord des navires du gouvernement, le fournisseur et son personnel devront obtenir une cote de fiabilité valide du Programme de sécurité industrielle.

Sauf lorsque des travaux sont effectués à bord de navires du gouvernement du Canada, ou dans les cas où les travaux doivent être réalisés dans un site appartenant au gouvernement, les travaux requis seront effectués à l'extérieur du lieu de travail dans une installation sécurisée par le fournisseur de services.

Les outils et le matériel d'essai appropriés doivent être fournis et entretenus par le fournisseur de services.

3. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

L'exclusion suivante (s) et/ou des raisons d'appel d'offres limitées sont invoqués dans le cadre du :

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) : (Article 1016, 2, b).

1016.2 (b)-où, (...) il y a absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et aucune alternative ou substitution raisonnable n'existe;

Accord de libre-échange canadien (ALEC) : (Article 513 b)

513.2. III-en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques;

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) (Article XIII (b))

XV 1 (b)-lorsque, (...) en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de solution de rechange ou de substitut raisonnable

4. Période de l'offre à commandes

La période de l'offre à commandes proposée est d'un an à compter de la date d'émission avec une option de prolongation de la durée jusqu'à deux (2) périodes supplémentaires d'un an, dans les mêmes conditions.

5. Coût estimé

Les dépenses estimées par rapport à l'offre à commandes jusqu'à 300 000 \$, taxes applicables en sus par an. La limite pour chaque commande subséquente sera de 75 000,00 \$.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe:

6 (d) - «une seule personne est capable d'exécuter le travail).

Le fournisseur proposé, Geoforce Consultants, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 2 ci-dessus

7. Nom et adresse du fournisseur proposé

Geoforce Consultant P.O. Box 696 Dartmouth, Nouvelle-Écosse B2Y 3Y9

8. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

Afin de présenter un énoncé de capacités, un fournisseur doit démontrer qu'il satisfait à toutes les exigences obligatoires présentées dans la section 2. Définition des exigences.

9. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est 2019 janvier 7 à 14:00 Heure Normale de l'Est).

10. Responsable de l'offre à commandes

Julia Pace 1 Challenger Drive, P.O. Box 1006 Dartmouth, NS B2Y 4A2 Julia.pace@canada.ca